

entreprises fluviales de France

Grèves : un bilan qui s'alourdit pour le secteur fluvial

Depuis près de 30 jours, notre pays vit au quotidien avec des blocages plus ou moins intensifs de ses infrastructures.

Le transport fluvial et ses clients n'échappent pas à ce mouvement qui commence à coûter cher à la filière.

Jeudi 9 février, le blocage des ports et en particuliers du Grand Port Maritime de Rouen, premier port d'exportation européen pour les céréales, laissait en déshérence près de 18 000 tonnes de marchandises.

Mais ce sont les mouvements spontanés et imprévisibles qui sont le plus difficile à appréhender dans le cadre des organisations logistiques, et c'est le mode d'action aujourd'hui privilégié sur le réseau de Voies Navigables de France par les grévistes.

Le fluvial n'a ni la souplesse ni la capacité de réaction et de repositionnement du transport routier, il est captif de son réseau, assimilable à un site propre de transport public, et un blocage même temporaire en un point du réseau provoque un effet domino de désorganisation globale.

Ceci est d'autant plus dommageable que le fleuve, par sa capacité d'absorption, pourrait constituer une solution de mobilité en période de crise tant pour les marchandises que pour les personnes.

Le tourisme fluvial s'alarme lui-aussi des lourdes conséquences de la grève que ce soit à Paris, en région parisienne et en province :

- Annulation de séjours touristiques : transport, hôtel ;
- Annulation d'évènements professionnels, séminaires, spectacles ;
- Baisse de fréquentation ;
- Image de la France dégradée à l'international ce qui incite les organisateurs d'évènements à se tourner vers d'autres pays pour les mois à venir.

Les pertes d'activités des professionnels durant cette période ne seront pour l'essentiel jamais rattrapées.

Les membres d'Entreprises fluviales de France – E2F appellent à la responsabilité collective et à la fin de cette mise à l'arrêt.

CONTACT PRESSE :

Mme Vanessa GIRARDEAU

01.42.60.36.64 / vanessa.girardeau@entreprises-fluviales.fr